

 Demandes des familles	<b>Collèges de secteur</b> : Jean Moulin - Charcot - Les Battières - Le Plan du Loup - L. Mourguet - Ch. Bernardin	<b>Hors secteur</b> (Tous les autres arrdts, villes du 69 et hors dpts...)
<b>EURO Anglais - Allemand -Italien ==&gt;</b>	Formulaire envoyé aux collèges de secteur, à compléter et rendre au PP de sa classe, tri effectué par les collèges et résultat de la sélection renvoyée à LSJ pour le 28 mai au plus tard. Les élèves seront prévenus avant l'inscription de juillet.	Les familles choisissent au moment de l'inscription début juillet sur le dossier d'inscription, une fois leur affectation acceptée. Les demandes seront satisfaites en fonction des places disponibles une fois les élèves de secteur inscrits.
Options facultatives bonifiées dans PassRL <b>THEATRE et HIDA (Histoire des Arts)</b> susceptibles de déboucher sur une spécialité en première ==>	Une fiche à compléter a été envoyée aux collèges publics de secteur, pour un retour avant le 21 mai au lycée. La réponse sera donnée aux familles avant l'inscription de juillet.	La famille complète l'annexe 7 du guide des procédures d'affectation 2021 (disponible auprès du collèged'origine) et la fait saisir par son collègue dans l'application PassRL avant le 28 mai 2021. Si l'élève est affecté à l'issue de la procédure AFFELNET avec avis favorable du lycée d'accueil, la famille le notera dans le dossier d'inscription rendu à l'inscription début juillet .
Options facultatives : <b>Arts plastiques, Atelier langues et cultures anciennes, Cinéma audiovisuel, LVC Espagnol, Musique ==&gt;</b>	Les familles choisissent au moment de l'inscription début juillet sur le dossier d'inscription. Une liste sera établie à l'issue des inscriptions et une réponse écrite sera adressée aux familles d'ici la rentrée.	Les familles choisissent au moment de l'inscription début juillet sur le dossier d'inscription, une fois leur affectation acceptée. La demande sera satisfaite en fonction des places restantes une fois les élèves de secteur inscrits.

**Attention**, ces enseignements alourdissent la charge travail à hauteur de 1,5 h hebdomadaires pour l'Euro et de 3 h hebdomadaires pour les options facultatives. Ils peuvent aussi être à des horaires peu accommodants comme le mercredi après-midi ou le soir. Merci d'y penser si vous avez déjà des activités prévues sur ces créneaux car l'élève est engagé de manière ferme et définitive pour l'année scolaire.

EURO (Anglais - Allemand -Italien) compatible avec une option artistique (musique par ex.), mais deux options artistiques impossibles : musique et théâtre non !